

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du lundi 19 janvier 2026 à 18 heures

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents : Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance,
Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Gladys BONNET TREMOUIHAC Sylviane
DESGRAND, Marion FRAISSE, Sandra FRISON, Blandine MONTERIMARD, Messieurs
Vincent CHENEVIER, Stéphane DESGLENE, Dominique DILIGENT.

Etaient absents excusés : Madame Jessica MEYRAND-ROUILLER, Messieurs Florian
ARNAUD, Maximilien CAVATA donne procuration à Vincent CHENEVIER, David BONNET
donne procuration à Sylviane DESGRAND, Clément PELISSIER.

Madame Sylviane DESGRAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de
séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du
jour.

Affaire n° 1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 CCAS.

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière
de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de
résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Excédent de 662,18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le CFU 2025 du CCAS de Villevocance

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 2 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière
de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de
résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Excédent de fonctionnement : 150 398,26 €.

Déficit d'investissement : 62 365,58 €.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le CFU 2025 du budget communal de
Villevocance

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Forfait communal de l'Ecole Privée

M. Maximilien CAVATA ne participe pas au vote en sa qualité de président de l'OGEC.

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph.

Le montant du forfait communal à verser pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève à 35 626,97 €.

Voté à l'unanimité.

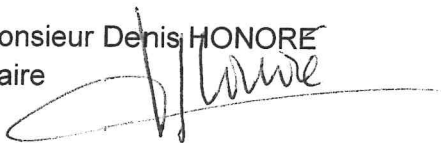
Affaire n° 4 : Vente terrain communal à M. Lucas FANGET

Suite à la demande de M. Lucas FANGET pour l'acquisition d'un terrain communal au lieu-dit les Vignes, le conseil municipal autorise la vente pour un montant de 2450.00 €, les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 28.

Monsieur Denis HONORE
Maire



Madame Sylviane DESGRAND
Secrétaire de séance

